

Encombrants

Les objets encombrants sont collectés le premier lundi de chaque mois, le matin. Il faut donc les sortir tôt le matin, avant 6h, ou la veille après 18h.



Tous les objets ne peuvent être ramassés par les encombrants.

Certains déchets spéciaux ne sont pas ramassés, il faut les porter directement en déchèterie.

Voici la liste des objets encombrants non collectés :

- gravats
- produits explosifs (ex. bouteille de gaz)
- produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts de produits inconnus...)
- objets dont le poids est supérieur à 50kg
- objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,5 m
- déchets verts
- objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)
- déchets diffus spécifiques ou déchets ménagers spéciaux (aérosols, produits de jardinage, produits de bricolage, thermomètres au mercure)

Les piles et ampoules

Elles sont à déposer en déchèterie ou dans toutes les écoles de l'Agglomération

Pour trouver un point de collecte près de chez vous : www.jerecyclemespiles.com

Pour savoir quoi faire de vos déchets : www.ademe.fr

Quels déchets déposer lors des encombrants ?

Tous les appareils qui fonctionnent à l'électricité ou avec des piles :

- Gros et petit électroménager
- Appareils informatiques
- Téléphones portables
- Appareils photos
- Sèche-cheveux...

Les meubles et encombrants sont des déchets qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes traditionnelles. Il s'agit notamment des :

· Sommiers,

- Matelas,
- Armoires, etc.

Liens utiles

Plsu d'informations